

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2023

**RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET
L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 304

présenté par

Mme Belluco, Mme Pochon, M. Fournier, Mme Laernoës, Mme Arrighi, M. Bayou,
M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière, M. Lucas,
Mme Pasquini, M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi,
M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 15

À la fin de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« compatibles avec la résilience des forêts face aux risques, en particulier avec la défense des forêts contre les incendies, ou susceptibles de l'améliorer »,

les mots :

« qui améliorent la résilience des forêts face au changement climatique et aux risques associés, en particulier face aux incendies ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Conformément aux recommandations de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, cet amendement clarifie et renforce l'ambition portée par l'alinéa 3 de l'article 15 qui vise à enrichir les programmes régionaux de la forêt et du bois (PRFB) par des orientations spécifiques au risque incendie.

Afin de prévenir et de lutter contre l'intensification et l'extension du risque incendie, il est nécessaire de favoriser les pratiques et les itinéraires sylvicoles qui améliorent la résilience de nos forêts.

Au regard des enjeux, il serait dommageable de limiter cet alinéa à une simple compatibilité entre sylviculture et résilience des forêts.

De plus, alors que le changement climatique accroît sensiblement la vulnérabilité de nos forêts, il est nécessaire de l'évoquer dans cet alinéa. En cohérence avec la présente proposition de loi, il s'agit de réaffirmer l'importance de l'adaptation des forêts au changement climatique.